



DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 08/07/2024

NOMBRE DE MEMBRES	L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à vingt heures trente, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LAFAGE Stéphane.
En exercice : 19	
Présents : 18	
Nombre de suffrages : 19	<u>Etaient présents :</u> M. COLLOMBET Cyril, M. CORRAL Anjel, M. COURBIS Joël, M. DEVISE Stéphane, M. DEVISE Michaël, M. DOHA Médard, Mme FOUREL Huguette, Mme GARNIER VALLA Stéphanie, M. GINÉ Elios, Mme HEBRARD Magali, Mme JUGE Olga, M. LAFAGE Stéphane, Mme LIONNETON Leslie, Mme PIC Christiane, Mme PORTE COURTIAL Nathalie, Mme PRAS Aurélie, Mme ROSSI Bénédicte, M. SOUCHE Pascal
<u>Date de convocation</u> 02/07/2024	
<u>Date d'affichage</u> 02/07/2024	<u>Procuration(s) :</u> Mme VACHER Marion donne pouvoir à Mme PRAS Aurélie
VOTE : Adoptée à l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0	<u>Etai(ent) absent(s) :</u> <u>Etai(ent) excusé(s) :</u> Mme VACHER Marion A été nommé(e) comme <u>secrétaire de séance</u> : Mme ROSSI Bénédicte

Numéro interne de l'acte : 2024-30

Objet : TARIFS DE LA SALLE DES FETES

Rapporteur : Madame Aurélie PRAS

Madame le Rapporteur propose de faire évoluer les tarifs de location de la salle polyvalente. ils seront donc les suivants à partir du 1^{er} janvier 2025 :

	CORNASSIENS, Habitants et propriétaires	
	Du lundi au vendredi	Week-end
Salle Vercors + bar	250 euros	
Salle Vercors + Village + Vignoble + bar	300 euros	400 euros
Salle Vercors Uniquement la semaine	150 euros	-
Réveillon	500 euros	

En période de chauffage, pour toute location de salle, les locataires devront s'acquitter d'un supplément de 10% relatif aux charges de chauffage.

Le conseil municipal,
Madame le Rapporteur entendue,
Après en avoir délibéré,
Décide à l'unanimité,

Article 1 : Accepte la proposition du Rapporteur et décide que les tarifs appliqués à partir du 1^{er} janvier 2025 seront ceux ci-dessus mentionnés.

Article 2 : Précise que cette délibération annule et remplace toutes dispositions antérieures.

Fait à CORNAS

La secrétaire de séance
Mme ROSSI Bénédicte



Le Maire,
M. LAFAGE Stéphane

